

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 17 octobre 2017**

Le dix-sept octobre deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme CAILLOT Sylvie, Mme CHANU Laurence, Mme DUTÔT Patricia, M. LECONTE Alain, M. MABIRE Edouard, M. PACILLY Michel, M. TARDIF Philippe.

Etaient absents : Mme GAULTIER Marie-Hélène (a donné pouvoir à SONILHAC Michèle), M. DROUET Yves-Marie, M. FEUARDANT Guy.

Secrétaire de séance : Mme CHANU Laurence.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Budget PRL Les Houguettes – Amortissements travaux réseaux de voirie
- Assainissement collectif – Validation devis pose de deux branchements rue des Ecoles
- Budget assainissement – Admission en non-valeur

Le Conseil donne son accord ; les points porteront les numéros 09, 10 et 11.

Informations du Maire

- Hameau Daumaille
- Cale de la mer
- Travaux cimetièrre
- Taxe aménagement
- Travaux d'assainissement à Romont
- Voirie Romont
- Courrier de M BARANOFF
- Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018
- Bulletin municipal
- Expo Ateliers des Dunes
- Sentiers d'Allonne
- Communauté d'Agglomération du Cotentin
- Contrôle des eaux destinées à la consommation
- Syndicat d'assainissement - Rapport annuel

Lotissement rue des Ecoles- Présentation du Maître d'œuvre, Archipel Architectures

Madame Claire DAVODET, présidente de la société d'Archipel Architectures a présenté au Conseil le diagnostic urbain architectural et paysager du futur lotissement rue des Ecoles.

01 Immeuble commerce – Révision du loyer au 1^{er} octobre 2017,

Madame le Maire rappelle au Conseil que conformément au bail de l'immeuble commerce établi le 23 septembre 2016 entre la commune et « LISE Restauration », la révision du loyer intervient à la date du 1^{er} octobre de chaque année et est indexé sur l'indice des loyers commerciaux (indice du 2^{ème} trimestre 2016 à la signature du bail).

Le Conseil, après en avoir délibéré, et suite à l'application du nouvel indice

DECIDE de porter le loyer annuel de l'immeuble commerce à 7 296.00 €, soit 608.00 € mensuel à compter du 1^{er} octobre 2017.

02 Groupe scolaire – Devis remplacement porte accès aux classes de CE/CM

Madame le Maire présente au Conseil le devis reçu en mairie se rapportant au remplacement de la porte d'accès des classes de CE et CM au groupe scolaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise POULAIN BATIMENT des Moitiers d Allonne pour un montant HT de 3 307.02 €

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants.

03 Participations scolaires 2017 – 2018

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les barèmes des participations scolaires pour l'année 2017/2018 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le montant des participations pour les communes de résidence aux dépenses de fonctionnement de l'école publique des « Chardons Bleus »

- Ecole primaire : 500 € / élève / an,

- Ecole maternelle : 800 € / élève / an.

04 Demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire présente aux membres du Conseil le courrier émanant de la Commune de Bricquebec nous sollicitant pour une subvention exceptionnelle pour un enfant de la commune scolarisé au sein des ULIS.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à verser une subvention d'un montant de 50 € à la commune de BRICQUEBEC.

05 Assainissement collectif du Meaudenaville de Haut

Madame le Maire présente au Conseil un devis estimatif de SUEZ CONSULTING (SAFEGE) se rapportant à la réalisation de la phase études préliminaires pour le projet d'extension du réseau d'assainissement sur le Meaudenaville de Haut. Le montant du devis s'élève à 3 907.60 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de SUEZ CONSULTING (SAFEGE) de Louvigny pour un montant de 3 907.60 € HT,

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements concernant cette étude.

06 Communauté d'Agglomération du Cotentin – Adoption du rapport d'évaluation de la CLECT, (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Madame le Maire présente au Conseil le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) émanant de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Ce 1^{er} rapport de la CLECT porte sur les transferts liés aux compétences obligatoires de l'Agglomération.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le rapport d'évaluation de la CLECT du 7 juillet 2017 présenté par le Président de la CLECT.

07 Communauté d'Agglomération du Cotentin – Adoption des montants de l'AC (attribution de compensation) définitive pour 2017

Madame le Maire présente au Conseil le courrier émanant de la Communauté d'Agglomération du Cotentin se rapportant à la transmission du montant de l'attribution de compensation (AC) définitive pour l'année 2017.

Pour la commune des Moitiers d'Allonne, les montants attribués sont :

- AC 2017 en fonctionnement : 32 890 €

- AC 2017 en investissement : - 399 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les montants d'AC 2017, tels qu'ils ont été notifiés par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

08 Communauté d'Agglomération du Cotentin – Réflexion sur les TAP et le Retour de Compétences

La commission de territoire du pôle de proximité de la Côte des Isles a proposé aux communes de se positionner sur deux points : l'avenir des Temps d'Activités Périscolaires et la gestion des compétences qui pourraient être rendues aux Communes.

Concernant les Temps d'Activités Scolaires et après avis du Conseil d'Ecole, le Conseil Municipal décide de revenir à la semaine de quatre jours.

Pour ce qui est du retour éventuel de compétences (Jeunesse, petite enfance, aire de sécurisation...), le Conseil Municipal se prononce sur l'organisation d'un Service commun afin de gérer au mieux ces compétences.

09 Budget PRL Les Houguettes – Amortissements travaux réseaux voirie

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de mettre en place les amortissements pour les travaux de voirie réalisés sur le PRL Les Houguettes.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer la durée des amortissements du réseau de voirie du PRL à 50 ans.

10 Assainissement Collectif – Devis pose d'un tabouret rue des Ecoles

Madame le Maire présente au conseil le devis se rapportant aux travaux pour la pose d'un tabouret rue des Ecoles, pour raccordement d'une habitation en construction.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les devis de la Société SAUR pour un montant HT de 751.20 € pour le 10 rue des Ecoles (construction),

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant et effectuer le règlement.

02/30.03.2017 Budget Assainissement – Admission en non-valeur

En prévision du transfert de compétences de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2018, le Trésorier Municipal sollicite l'admission en non-valeur de titres émis par la commune de 2013 à 2016.

Les motifs invoqués par le Trésorier sont : surendettement et décision d'effacement de la dette.

Le montant global de ces créances s'élève à la somme de 342.28 euro sur le budget assainissement.

Madame le Maire propose en conséquence d'admettre en non-valeur ces titres non recouverts correspondant à l'état présenté par le trésorier.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE l'admission en non-valeur de ces créances éteintes d'un montant total de 342.28 euro TTC.

Les dépenses en résultant seront mandatées sur l'exercice 2017 du budget assainissement à l'article 6542.

Questions diverses

- Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018
- Communauté d'agglomération : sujets divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20 minutes.

Affichage : 11.10.2017 - Convocation 11.10.2017

Conseillers en exercice : 14 – Présents 11 – Votants 12.

Aux Moitiers d'Allonne, le 20 octobre 2017
Le Maire, Michèle SONILHAC